



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 44925

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur les moyens attribués au Centre Hospitalier de Douai. Le personnel et les usagers se mobilisent pour réclamer plus de moyens financiers et humains pour ce service public, car il en va de la qualité de la prise en charge des patients et des conditions d'exercice des professionnels. Les mesures d'économies imposées aux établissements de santé font peser de graves menaces sur la qualité de l'offre de soins, en particulier dans la Région Nord-Pas-de-Calais, dans laquelle les indicateurs socio-économiques et épidémiologiques sont alarmants. La politique du Gouvernement a des conséquences très concrètes au CH de Douai, établissement qui accueille toujours plus de patients. On peut y observer une polyvalence imposée, la généralisation des pratiques de contractualisation et une pénurie grandissante de personnel, ce qui conduit inévitablement à son surmenage et à sa flexibilité. Eu égard aux effets catastrophiques de sa politique sur le terrain, notamment au Centre Hospitalier de Douai, il lui demande de bien vouloir reconsidérer celle-ci.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44925

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 2009, page 2736

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)